



4 avril 2006

Information sur des scanners Brilliance 6,10,16 et 16 Power avec option Rapport, Philips Médical Systems

L'AFSSAPS a été informée le 28 mars 2006 par la société Philips d'un risque de dysfonctionnement concernant les scanners Brilliance 6, 10, 16, et 16 Power lors de l'utilisation de l'option Rapport. Le dysfonctionnement observé n'entraîne pas de risque d'erreur diagnostic.

Les établissements de santé concernés en France par cette information ont reçu, le courrier **ci-joint**, à l'attention des directeurs d'établissements de santé et correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services concernés.

Cette information est de même nature que les informations suivantes :

- [Information du 5 décembre 2005](#) concernant les stations de travail Extend Brilliance Workspace option Rapport
- [Information du 26 janvier 2006](#) concernant les scanners Brilliance 40 option Rapport.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par le fabricant.

Code nomenclature : 05603

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>